

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le **19 MARS 2019**

ID : 031-213105612-20190319-2019_10_1_1_1-DE



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 3

L'an deux mille dix-neuf et le 14 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 8 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M JOËL FEULLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE DA PONTE, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON,

Etaient absents ayant donné procuration : MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON LABRIC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT),

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, MME MICHELE CHAVE

DÉLIBÉRATION n° 2019/10

Objet : Convention ANCV – Renouvellement de la convention pour le programme Séniors en Vacances 2019

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération en date du vingt octobre 2014, il avait été approuvé la signature d'une convention pour adhérer à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Pour l'année 2019, le tarif des séjours est le suivant :

- 402 € TTC pour un séjour d'une durée de 8 jours/7nuits

Le montant de l'aide financière de l'ANCV pour ce séjour est de 160 €, ramenant le tarif à 242 € pour les personnes éligibles à l'aide, en fonction de leurs ressources.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler cet engagement et de l'autoriser à signer la convention ANCV 2019 avec l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le **19 MARS 2019**



ID : 031-213105612-20190319-2019_10_1_1_1-DE

Décision

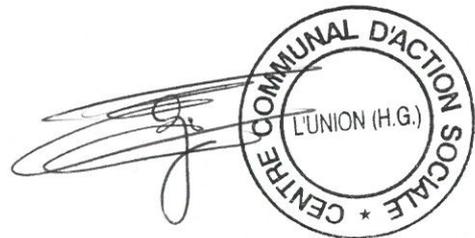
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à renouveler cet engagement et à signer la convention ANCV 2019, l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODÉAS**



- Transmis le **19 MARS 2019**

- Affiché le

19 MARS 2019